



SCIENCES & ENVIRONNEMENT



Maddy Cancemi est directrice du parc marin du cap Corse et des Agriates, créé en 2016. Son conseil de gestion va définir sa feuille de route. Ce parc, le plus étendu de France métropolitaine avec une majeure partie dans la ZEE, recouvre un axe de communication maritime important.

Au sein de ce parc, le développement durable prend tout son sens

À la direction du parc marin du cap Corse et des Agriates depuis octobre, quel bilan tirez-vous ?

L'équipe se met en place progressivement : trois agents sont sur le terrain, notamment en charge de la sensibilisation. Il y a un chargé de mission patrimoine naturel, et moi-même. D'autres agents seront certainement mis à disposition par l'office de l'environnement de la Corse (OEC) : deux chargés de mission, un agent de terrain et un technicien en éducation à l'environnement. Un semi-rigide arrivera en juillet. Un travail de communication est fait afin que la population perçoive l'existence du parc. Une étude juridique est menée car c'est le plus vaste parc naturel marin de métropole, avec ses 6 830 km², dont 4 282 km² sont dans la zone économique exclusive française (ZEE).

Vous étiez directrice du parc des bouches de Bonifacio. Quelles différences faites-vous entre les deux territoires ?

Je passe d'une superficie de 800 km² à 7 000 km², le parc naturel marin allant jusqu'à la limite de la haute mer. Une grande partie de cette zone du large est importante pour la productivité biologique, elle bénéficie d'upwelling (NDLR : remontée d'eau froide riche en nutriments) où peuvent se rassembler les mammifères marins qui se nourrissent de plancton. Les habitats sont sensiblement les mêmes (plateau continental, herbier). Par contre, on note la présence d'atolls coralligènes, uniques en Méditerranée. Et, autre différence, la réserve naturelle des bouches de Bonifacio est nettement plus fréquentée.

Quels sont les principaux enjeux de ce nouveau parc ?



Alain Lepageon

« La séparation du trafic dans le canal de Corse est une belle avancée pour notre aire marine protégée. »

Le travail qui nous attend avec notre conseil de gestion ! Il va définir la feuille de route et à nous, techniciens, de dresser la liste de ce qui peuple ce territoire et de l'expliquer. Un des enjeux sera par exemple la protection de l'herbier de posidonies dans des zones de mouillage prisées par la plaisance.

Le trafic important du canal de Corse est-il un motif d'inquiétude ?

Nous allons travailler étroitement avec les compagnies. L'Agence française pour la biodiversité (AFB) travaille sur une charte avec la Méridionale portant sur la prévention et la protection. Nous allons proposer à Corsica Ferries, Corsica Linea et Moby Lines de s'associer à cette charte. Je

les ai sollicités. Cependant, il y a déjà un dispositif de séparation du trafic qui est une belle avancée pour notre aire marine protégée.

Comment concilier activités touristiques et protection de l'environnement ?

Pour les vedettes à passagers au départ de Saint-Florent vers les plages prisées de Saleccio et du Lodu dans les Agriates, le conservatoire du littoral a mis en place des pontons. Il faudrait à terme interdire l'ancrage dans les herbiers pour la grande plaisance. La préfecture maritime préconise l'emploi de coffres, mais aussi des arrêtés qui définissent des zones d'ancrage, comme aux Lavezzi ou à la Rondinara dans la réserve

des bouches de Bonifacio. Pour la plongée, il faudrait aussi organiser des dispositifs de bouées évitant l'ancrage des embarcations.

Comment les pêcheurs professionnels sont-ils intégrés au parc ? La pêche récréative est-elle prise en compte ?

Il existe déjà deux cantonnements de pêche, gérés par la prud'homme de Bastia-cap Corse. Le comité régional fait partie du conseil de gestion. Nous nous sommes déjà rencontrés et menons une réflexion commune. Le conseil de gestion pourra proposer des réglementations si besoin. Au sujet du braconnage, les agents du parc apporteront leur pierre à l'édifice. La même pédagogie qu'à Bonifacio sera instaurée, car la réglementation n'est pas toujours connue. Il apparaît nécessaire de travailler avec les associations de plaisanciers et d'évaluer la part de la pêche récréative dans le prélèvement de la ressource.

Est-ce que le lycée maritime de Bastia et les scientifiques sont associés au parc ?

Nous avons l'idée avec le lycée de mettre un cadre d'accueil des stagiaires et de faire découvrir le métier d'agent. Nous travaillons régulièrement avec la plateforme Stella mare de l'université de Corse, notamment sur leur programme des oursins. Nous travaillerons aussi avec l'Ifremer, en particulier sur la pollution en métaux lourds aux abords de l'ancienne usine d'amiante de Canari. Enfin, une convention cadre réunit l'AFB et l'OEC et leurs équipes pour la gestion commune du parc. ■

Propos recueillis par
Alain LEPIGEON

